

L'évaluation de la recherche et des chercheurs: une réflexion sur la reconnaissance des mérites scientifiques dans un environnement de science ouverte

Bernard Rentier – membre du Working Group Open access (sous groupe "Quality assessment") de l'European University Association, premier vice-président du conseil fédéral belge de la politique scientifique, recteur émérite de l'Université de Liège, Belgique

De tout temps et dans tous les domaines de l'activité humaine, la motivation à entreprendre une activité a été liée à une reconnaissance par les autres et par diverses formes de récompense. Cette récompense est le résultat d'un jugement, d'une estimation. Le jugement est basé principalement sur une évaluation (rigoureuse ou non). L'évaluation constitue donc un élément majeur du processus conduisant à la motivation.

Si un objectif rarement contesté dans notre société est de promouvoir la recherche scientifique, il est essentiel d'apprécier l'importance de la motivation qui encourage un individu à y consacrer du temps et de l'énergie.

Selon le principe universellement accepté de la recherche, celle-ci conduit à des publications. Leur raison d'être est avant tout de permettre la collectivisation du savoir et du savoir-faire et elles sont la manifestation d'une transmission désintéressée et efficace des connaissances et des découvertes. Elles sont toutefois devenues la base même du processus d'évaluation.

L'abondance de publications n'est toutefois qu'une mesure très incertaine et très approximative de la qualité d'un chercheur. Elle peut tout autant être le reflet d'un intense travail que le leurre d'une contribution à la science.

Il est donc logique de tenter de mesurer l'impact réel du chercheur sur la communauté scientifique, mais cette mesure se heurte immédiatement à des difficultés tant technologiques (que mesurer et comment ?) que méthodologiques (comment relativiser les différences énormes entre les disciplines et leurs usages ?).

Les indicateurs les plus utilisés actuellement (h-index, nombre de citations, nombre d'articles dans des journaux « de haut impact », « impact scores », altmetrics, etc.) comportent tous leurs limitations, quand ils ne sont pas tout simplement absurdes car inappropriés (le facteur d'impact d'un journal est conçu pour évaluer le journal, pas un article et encore moins un chercheur). Les indicateurs le plus fréquemment utilisés contribuent à une prolifération excessive des publications, à une impossibilité croissante de les lire et à une diminution moyenne de leur intérêt pour la collectivité.

Si les publications doivent demeurer le critère essentiel pour l'évaluation de la recherche et/ou des chercheurs, plusieurs exigences s'imposent :

1. C'est le chercheur lui-même qui doit décider quand son travail est mûr ;
2. Les chercheurs doivent pouvoir publier leurs manuscrits en dehors du contexte éditorial classique en les déposant sur un serveur de pré-publication avant de les soumettre à la procédure de scrutation par les pairs, afin de susciter des commentaires de la communauté scientifique dont ils pourront tenir compte pour

des révisions éventuelles (c'est déjà pratique courante dans diverses disciplines : physique, mathématique, économie) ;

3. Les organismes de financement et autres parties prenantes doivent approuver et adopter le principe de pré-publication ;
4. Tout manuscrit publié doit faire l'objet d'un dépôt en accès libre immédiat post-acceptation, dans la forme revue et acceptée, sur un serveur institutionnel. Il peut également s'agir de l'article dans sa forme publiée si l'éditeur le permet.
5. L'évaluation doit se baser sur un jugement qualitatif, non pas sur une mesure chiffrée, elle doit bannir la prépondérance du quantitatif ;
6. La méthodologie d'évaluation doit être transparente et connue de tous ;
7. L'évaluation doit être adaptée aux caractéristiques propres du domaine de recherche envisagé ;
8. Les différents éléments pris en compte et leur jugement doivent être accessibles à la personne évaluée ;
9. La distinction entre les méthodes d'évaluation appropriées ou inappropriées doit faire partie de la formation initiale des chercheurs, sans exception.

Enfin, il importe de prendre en considération, lors de l'évaluation d'un chercheur dans une optique de carrière, d'autres critères que la seule publication, tels que les manifestations d'ouverture (pratique de l'accès libre immédiat aux publications ainsi qu'aux données de recherche, pratique de l'échange de matériel s'il échet), le temps consacré à la formation de nouveaux chercheurs, la participation au fonctionnement communautaire, logistique et/ou administratif, et toute autre mission d'intérêt général jugée utile à la communauté.